

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul BARBOT

OBJET : Décision modificative n°1 de l'exercice 2014

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de décision modificative n°1 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte des virements de crédits entre chapitres ou entre sections qui ne bouleversent pas la structure du budget.

Les autres budgets annexes comportent des virements de crédits entre chapitre ou des crédits de régularisation d'amortissements.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal, aux budgets annexes des déchets ménagers, de l'immobilier d'entreprise,

VU l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget annexe des transports urbains,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'Assainissement,

VU la délibération n° 1 du conseil communautaire du 27 janvier 2014 adoptant le budget primitif 2014,

VU la délibération n° 10 du conseil communautaire du 23 juin 2014 adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2014 intégrant les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2013,

CONSIDERANT que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaire,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2014 du budget principal et des budgets annexes,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du conseil communautaire****du 29 septembre 2014****n° 5****page 2/3**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice 2014 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section fonctionnement.

Budget principal

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	209 000 €	209 000 €	€	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	209 000 €	209 000 €	€	€

Budget annexe transports urbains

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	€	0 €	0 €
Opérations d'ordre	€	€	46 130 €	46 130 €
TOTAL	0 €	€	46 130 €	46 130 €

Budget annexe assainissement

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	€	€	0 €	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	€	€	0 €	€

Budget annexe Gestion des Déchets

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	- 256 000 €	€	256 000 €	€
Opérations d'ordre	256 000 €	€	€	256 000 €
TOTAL	0 €	€	256 000 €	256 000 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 29 septembre 2014

n° 5

page 3/3

Budget annexe immobilier économique

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	€	€	€
Opérations d'ordre	450 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €
TOTAL	450 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 03/10/2014 n° 8090
Publié au siège de la CAPC, le 03/10/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER